



## Assemblée des actionnaires d'UCB

- Pour l'exercice 2015 :  
Dividende brut de € 1,10 par action (+ 4%) payable le 3 mai 2016
- Prévisions financières pour 2016 confirmées
- Tous les points à l'ordre du jour approuvés

### **Bruxelles (Belgique), le 28 avril 2016 – 18h00 (CEST) – information réglementée**

UCB a tenu aujourd'hui son assemblée générale annuelle et une assemblée générale extraordinaire. A l'assemblée générale, 152 429 300 millions d'actions (soit 81.06 % des actions avec droit de vote) étaient représentées. Au cours de l'assemblée, Jean-Christophe Tellier, le CEO d'UCB, a donné aux actionnaires une vue d'ensemble des priorités de la stratégie de création de valeur pour les patients et de croissance et passé en revue l'exercice 2015 ainsi que les trois premiers mois de 2016. Il a par ailleurs confirmé les prévisions financières pour 2016.

L'assemblée générale a approuvé le versement pour l'exercice 2015 d'un dividende brut de € 1,10 par action (dividende net de € 0,803 par action) comparé à € 1,06 par action pour l'exercice 2014 (€ 0,795 net). La date ex-dividende est le 29 avril 2016 ; le dividende sera payable le 3 mai 2016 (coupon n° 19).

L'assemblée générale a réélu Harriet Edelman en tant qu'administrateur indépendant et Charles-Antoine Janssen en tant qu'administrateur. Ulf Winnberg et Pierre Gurdjian ont été élus administrateurs indépendants. Le curriculum vitae des membres du Conseil peut être consulté sur le site internet d'UCB <http://www.ucb.com/investors/Governance/Corporate-governance>.

Tous les autres points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ainsi que tous les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire ont été approuvés par les actionnaires présents et représentés. De plus amples informations, en ce compris les détails des votes, seront bientôt disponibles sur le site internet d'UCB : <http://www.ucb.com/investors/Governance/Shareholders-meeting>.

Le rapport annuel 2015 d'UCB est également disponible sur le site internet d'UCB : <http://www.ucb.com/investors/Financials/Annual-reports>

Les résultats financiers du premier semestre 2016 seront publiés le 28 juillet 2016 et un rapport intermédiaire des neuf premiers mois de 2016 est prévu pour le 25 octobre 2016.

L'assemblée générale de l'année prochaine se tiendra le 27 avril 2017 à Bruxelles (Belgique).

## Pour de plus amples informations

### Investor Relations

Antje Witte, Investor Relations, UCB  
T +32 2 559 94 14, antje.witte@ucb.com

### Corporate Communications

France Nivelles, Global Communications, UCB  
T +32.2.559.9178, france.nivelles@ucb.com

Isabelle Ghellynck, Investor Relations, UCB  
T+32.2.559.9588, isabelle.ghellynck@ucb.com

Laurent Schots, Media Relations, UCB  
T +32.2.559.9264, laurent.schots@ucb.com

## À propos d'UCB

UCB ([www.ucb.com](http://www.ucb.com)) est une société biopharmaceutique globale établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves en immunologie et en neurologie. Employant plus de 7 500 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de €3,9 milliards en 2015. UCB est cotée sur le marché Euronext Bruxelles (symbole : UCB). Rendez-vous sur Twitter : @UCB\_news

## Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses qui peuvent donner lieu à des différences significatives entre les résultats réels et les résultats sous-entendus dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs.

UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes. UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes.

Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits.

Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de contrôle des coûts pour les soins de santé et les établissements de soins, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.